

GUIDE DES INDICATEURS

D'ACQUISITION RESPONSABLE



Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Elle a été produite par la Direction des communications du MELCC.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/reenseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Bureau de coordination du développement durable
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques

675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage, boîte 23

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3848

Ou

Visitez notre site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-92553-8 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec - 2022

Table des matières

Table des abréviations	4
Pourquoi des indicateurs d'acquisition responsable?	5
1) Le gouvernement du Québec reconnaît son rôle sur les marchés	5
2) La recherche d'un développement durable.....	5
3) La poursuite d'une démarche entamée.....	5
Qui utilise ce guide et à quelles fins?	6
Les indicateurs d'acquisition responsable.....	8
Comment utiliser les indicateurs?.....	9
Les cas souvent oubliés : l'objet du contrat.....	10
Présentation des indicateurs.....	11
INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	14
Adaptation aux changements climatiques	15
Transport écoresponsable	16
Gestion écoresponsable des ressources naturelles et bioalimentaires.....	17
Certification biologique	19
Contenu recyclé, remis à neuf ou usagé	20
Réutilisable, recyclable ou valorisable.....	21
Format ou emballage écoresponsable	22
Récupération écoresponsable des BST en fin de vie	23
Autres considérations et pratiques environnementales.....	24
INDICATEURS SOCIAUX	
Limitation des effets négatifs sur la santé humaine	26
Commerce équitable	27
Mesure d'inclusion ou d'accessibilité au bénéfice des personnes handicapées	28
Entreprise d'économie sociale	29
Autres organisations ayant une mission sociale.....	30
Autres considérations et pratiques sociales.....	31
INDICATEURS ÉCONOMIQUES	
Acquisition de proximité territoriale (sélection par l'organisme public seulement).....	34
Entreprise autochtone	35
Innovation technologique	36
Durée de vie supérieure	37
Économie collaborative ou de fonctionnalité.....	38
Références	39

Table des abréviations

3RV-E : Réduction, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination

BST : Biens, services ou travaux de construction

GES : Gaz à effet de serre

LCOP : *Loi sur les contrats des organismes publics*

LDD : *Loi sur le développement durable*

OGM : Organisme génétiquement modifié

SEAO : Système électronique d'appel d'offres

SGDD : Stratégie gouvernementale de développement durable

SGMP : Stratégie gouvernementale des marchés publics

WFTO : Organisation mondiale du commerce équitable



Pourquoi des indicateurs d'acquisition responsable?

1) Le gouvernement du Québec reconnaît son rôle sur les marchés

Le gouvernement du Québec détient un pouvoir d'achat significatif. Il a ainsi la possibilité de faire évoluer les marchés en fonction de ses exigences. En plus de soutenir le bon fonctionnement des activités gouvernementales, les marchés publics constituent un outil de développement économique. Dans une perspective d'exemplarité de l'État, les organismes publics ont un effet de levier en acquérant des biens et des services conçus durablement et en effectuant des travaux de construction durables. Ce faisant, les marchés publics contribuent au développement d'une économie verte, prospère et socialement responsable.

Que représentent les marchés publics?

Pour réaliser leurs mandats, les organismes publics acquièrent des biens et des services auprès des entreprises ou font exécuter des travaux de construction. Ce sont les « marchés publics ». En 2020-2021, les marchés publics représentaient plus de 14,9 milliards de dollars! (Secrétariat du Conseil du trésor, 2022).

2) La recherche d'un développement durable

L'acquisition responsable est un outil de développement durable. Les stratégies qui y sont associées sont diverses : innovation technologique, conditions visant la gestion écoresponsable des ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la santé et la qualité de vie des utilisateurs, l'appui aux entreprises d'économie sociale, etc. L'acquisition responsable repose sur la prise en compte de facteurs environnementaux, sociaux et économiques au moment de définir le besoin.

En appliquant ces stratégies à leurs achats, les organismes publics accordent une importance accrue aux éléments de qualité tout en s'assurant d'une saine gestion des dépenses publiques. Il en résulte une prise de décision plus éclairée et un meilleur rapport qualité-prix. Les indicateurs présentés dans ce document visent notamment à suivre les actions des organismes publics dans ce domaine et à en rendre compte.

3) La poursuite d'une démarche entamée

En 2008, le gouvernement du Québec a adopté des modalités de développement durable dans la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP). Ces modalités visent à ce que les organismes publics évaluent leurs besoins dans une perspective de développement durable au sens de la *Loi sur le développement durable* (chapitre D-8.11). Les éditions 2008-2013 et 2015-2020 de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) ont, quant à elles, fixé aux organisations publiques l'objectif d'augmenter leurs acquisitions de biens, de services et l'exécution de travaux de construction favorisant le développement durable. En 2022, le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie gouvernementale des marchés publics (SGMP) confirmant la priorité accordée à l'acquisition responsable. La *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics*, sanctionnée le 2 juin 2022, maximise les effets de cette stratégie afin d'augmenter les acquisitions responsables.

Attention :

Les indicateurs présentés dans ce document permettent au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de faire le suivi des pratiques d'acquisition responsable des organismes publics. Ces derniers doivent sélectionner dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) les indicateurs qui sont associés aux conditions incluses dans les documents d'appels d'offres et dans les contrats, qu'elles aient été ou non prises en compte dans le processus d'octroi du contrat.

L'utilisation de ces conditions dans le cadre d'un appel d'offres doit respecter le cadre normatif des marchés publics. Ainsi, une analyse préalable doit être effectuée afin de s'assurer du respect de la LCOP et de ses règlements.

Quelle est la différence entre indicateurs et conditions d'acquisition responsable?

Les indicateurs d'acquisition responsable ne peuvent pas être considérés au même titre que des conditions incluses dans un appel d'offres.

En effet, les conditions sont des libellés relatifs à la conformité, à l'admissibilité, aux exigences envers le fournisseur ou le prestataire de services, aux spécifications sur les biens, services ou travaux de construction (BST) (de nature technique et mesurable), aux critères d'évaluation de la qualité et à la marge préférentielle. Ces conditions permettent de baliser le caractère responsable des acquisitions effectuées, sur le plan environnemental, social ou économique.

Les indicateurs, quant à eux, sont un système d'identification et de classement permettant de suivre et de mesurer les progrès réalisés en matière d'acquisition responsable.

Qui utilise ce guide et à quelles fins?

Le SEAO propose une série de 21 indicateurs d'acquisition responsable.

Les organismes publics sont invités à utiliser ce guide pour :

- Identifier, dans le SEAO, les indicateurs d'acquisition responsable qui sont liés aux éléments inscrits dans les appels d'offres et les contrats lors de :
 - la **publication de l'avis d'appel d'offres public et de l'appel d'offres sur invitation**;
 - la **saisie de la conclusion d'un contrat** à la suite du même appel d'offres;
 - la **saisie de la conclusion d'un contrat** à la suite d'un autre mode de sollicitation.
- Le cas échéant, utiliser les indicateurs dans leur système de suivi organisationnel.

Le SEAO rassemble les avis de marchés publics provenant des ministères et organismes publics de l'administration gouvernementale, des organismes du réseau de l'éducation, des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, des municipalités et des autres organismes municipaux. L'application est accessible à l'adresse www.seao.ca.

Les organismes visés par la LCOP sont tenus d'utiliser le SEAO pour la publication de leurs avis, la distribution de leurs documents d'appels d'offres et la publication de renseignements touchant leurs contrats.

Les fournisseurs intéressés par les marchés publics peuvent y consulter les avis publiés, se procurer les documents afférents et déposer une soumission transmise par voie électronique.

Les indicateurs d'acquisition responsable


Vingt et un indicateurs ont été créés afin d'identifier les acquisitions responsables dans le SEAO. Ils sont répartis en trois catégories (environnement, société et économie) :



- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation aux changements climatiques
- Transport écoresponsable
- Gestion écoresponsable des ressources naturelles et bioalimentaires
- Certification biologique
- Contenu recyclé, remis à neuf ou usagé
- Réutilisable, recyclable ou valorisable
- Format ou emballage écoresponsable
- Récupération écoresponsable en fin de vie



- Limitation des effets négatifs sur la santé humaine
- Commerce équitable
- Inclusion ou accessibilité au bénéfice des personnes handicapées
- Entreprise d'économie sociale
- Autres organisations ayant une mission sociale
- Autres considérations et pratiques sociales



- Proximité territoriale
- Entreprise autochtone
- Innovation technologique
- Durée de vie supérieure
- Économie collaborative ou de fonctionnalité

Les indicateurs se complètent les uns les autres

Plusieurs indicateurs peuvent être associés à un même bien ou service ou aux mêmes travaux de construction. C'est pour cette raison que le SEAO permet la sélection simultanée de plus d'un indicateur.

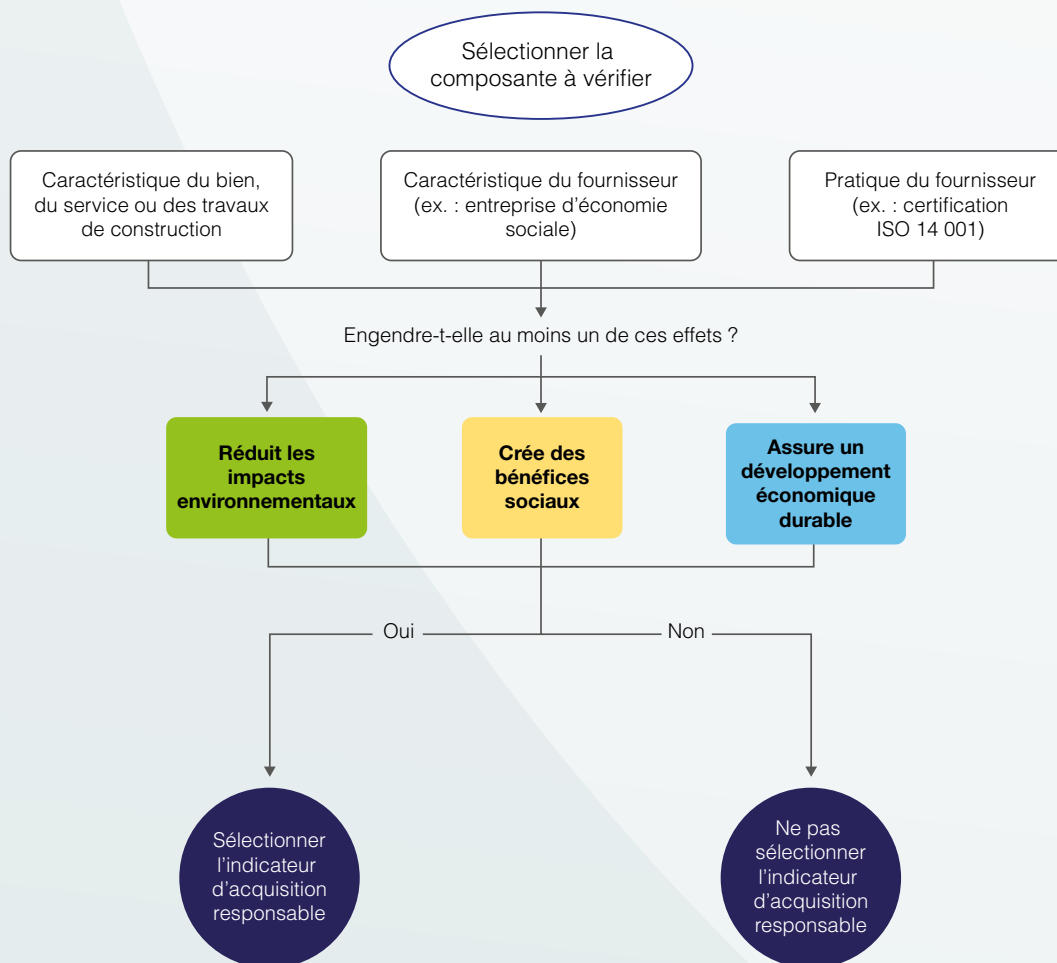
Comment utiliser les indicateurs?

Une acquisition peut être classée dans le SEAO à l'aide des indicateurs présentés dans ce document à deux conditions :

1 Les indicateurs d'acquisition responsable doivent être associés à une composante d'achat, c'est-à-dire à une caractéristique du bien, du service, des travaux de construction, du fournisseur ou encore à une pratique de celui-ci (ex. : entreprise d'économie sociale ou entreprise certifiée ISO 14 001).

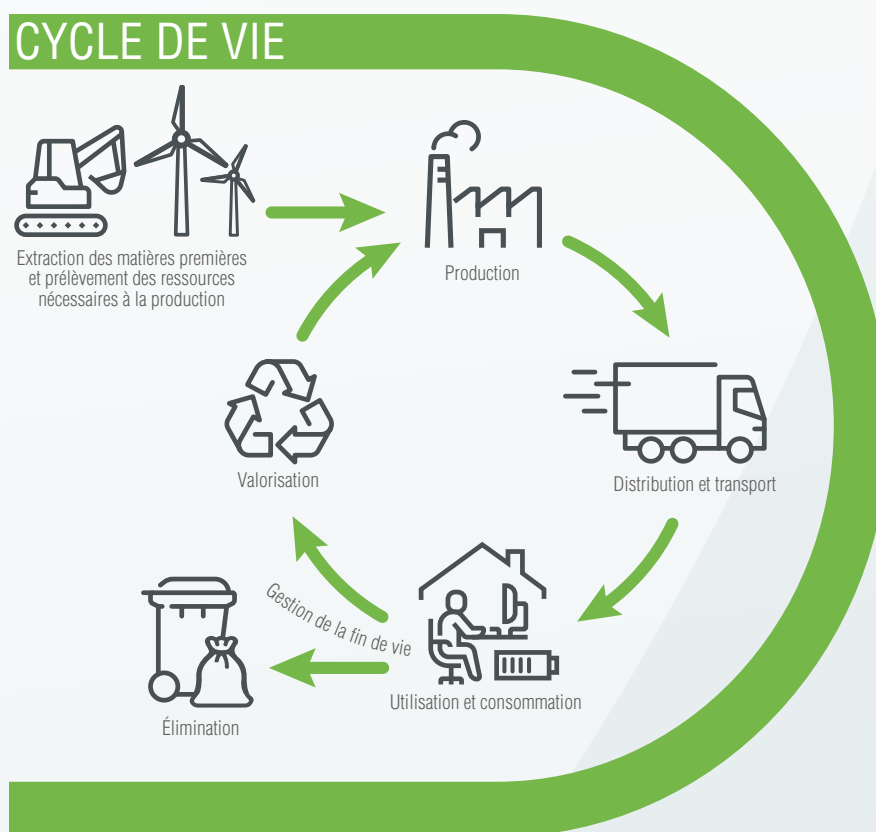
2 L'acquisition doit avoir un effet positif sur au moins une des trois sphères du développement durable, à n'importe quelle étape du cycle de vie de cette acquisition, soit :

- Réduire les impacts environnementaux (indicateurs verts);
- Créer des bénéfices sociaux (indicateurs jaunes);
- Assurer un développement économique durable (indicateurs bleus).



Le cycle de vie représente les étapes de la vie d'un BST, du berceau au tombeau. Cette méthode permet d'évaluer les impacts potentiels qu'occasionne un BST sur l'environnement, la société et l'économie. Il se divise en cinq étapes :

1. L'extraction des matières premières et le prélèvement des ressources nécessaires à la production;
2. La production du BST lui-même;
3. La distribution, soit le transport du BST du point de fabrication vers les commerces où il sera vendu ou vers l'utilisateur;
4. L'utilisation et la consommation du BST;
5. La gestion de la fin de vie, soit l'élimination ou la valorisation du BST afin de lui donner une nouvelle vie.



Les cas souvent oubliés : l'objet du contrat

L'objet même de l'acquisition (ou la nature du mandat) peut être considéré comme responsable, sans que les caractéristiques du BST ou les méthodes employées pour rendre le service soient considérées comme responsables. Autrement dit, l'objet du contrat même peut mener à la sélection d'un indicateur. Par exemple, un service environnemental sera considéré comme responsable même s'il est question de la décontamination d'un terrain ou d'une évaluation d'impact environnemental. Il faudra alors sélectionner l'indicateur lié à la nature du contrat.

Présentation des indicateurs

Chaque indicateur du guide est présenté de cette manière :



Contenu recyclé, remis à neuf ou usagé

Attention : cette section n'est pas exhaustive et le guide est appelé à évoluer périodiquement.

Quelques éléments inclus et précisions :

- Un **BST** qui comporte un pourcentage de matière recyclée pouvant être vérifié.
- Un BST remis à neuf, c'est-à-dire un BST qui, à la suite d'un retour, est remis en vente après que des tests eurent confirmé son intégrité et son bon fonctionnement.
- Un BST usagé, c'est-à-dire ayant déjà été utilisé sans avoir été remis à neuf.
- La réparation de matériel ou d'un BST qui, autrement, aurait dû être valorisé ou jeté.

Note :

- Lorsqu'il est question de l'emballage du BST, on doit plutôt sélectionner l'indicateur 7 « Format ou emballage écoresponsable ».

Quelques BST correspondants :

- Matériel informatique et électronique (remis à neuf)
- Fournitures de bureau
- Papier et carton (ex. : % recyclé)
- Cartouche d'encre
- Service d'impression (pour le papier)
- Mobilier (ex. : paravent)
- Matériaux divers

Quelques écoétiquettes ou normes :

- Ruban de Möbius avec pourcentage au centre
- Série ISO pour l'analyse de cycle de vie - 14 040

Afin de faciliter la lecture et d'alléger le texte, le sigle « **BST** » est employé pour désigner les **biens**, les **services** ou les **travaux de construction**.

Les notes apportent des nuances supplémentaires.

Présente des écoétiquettes et normes communément associées à l'indicateur.

Présente des catégories de produits communément achetés auxquelles l'indicateur pourrait être associé.



INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Éléments inclus et précisions :

- Un BST dont il est démontré, analyse de cycle de vie à l'appui, qu'il a une empreinte carbone plus faible que les BST comparables (ex. : un bâtiment doté d'une structure en bois plutôt qu'en acier, voir les notes 1 et 2).
- Un BST permettant à l'organisme qui l'acquiert de réduire ses émissions de gaz à effet de serre ou d'éviter de générer des émissions supplémentaires (ex. : un système de chauffage utilisant de l'énergie renouvelable plutôt que fossile; un véhicule électrique plutôt qu'à essence ou diesel, voir les notes 3 et 4).
- Un service-conseil dont le mandat vise la quantification et la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un organisme, d'une activité ou d'un projet (ex. : la production de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre d'un organisme et d'un plan d'action pour les réduire).
- Un service alimentaire (ex. : traiteur, concession) qui lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire ou qui offre des aliments à faible empreinte carbone (ex. : protéines végétales au lieu de protéines animales) ou produits localement.

Notes :

- Note 1 : L'empreinte carbone d'un BST correspond à l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre attribuables aux différentes étapes de son cycle de vie.

- Note 2 : Compenser les émissions de gaz à effet de serre associées à un BST ou à une activité, par exemple en achetant des crédits carbone, ne permet pas d'en réduire l'empreinte carbone. Un BST ou une activité dont les émissions ont été compensées, qu'on dit « carboneutre », n'est pas considéré comme un BST ou comme une activité à plus faible empreinte carbone.
- Note 3 : Pour l'utilisation d'une énergie renouvelable, on doit aussi sélectionner l'indicateur *Gestion écoresponsable des ressources naturelles et bioalimentaires*.
- Note 4 : Pour l'utilisation d'un mode de transport écoresponsable, on doit aussi sélectionner l'indicateur *Modalités de transport écoresponsable*.

Quelques BST correspondants :

- Matériaux de construction
- Systèmes de chauffage
- Véhicules
- Mandats de consultants

Quelques écoétiquettes ou normes :

- [Carbon Trust Lower Carbon Label](#)
- Famille de normes ISO 14060, dont :
 - [ISO 14064-1 : 2018](#) – Gaz à effet de serre
 - [ISO 14064-2 : 2019](#) – Gaz à effet de serre
 - [ISO 14064-3 : 2019](#) – Gaz à effet de serre
 - [ISO 14067](#) – Empreinte carbone des produits



Adaptation aux changements climatiques

Éléments inclus et précisions :

- Un BST qui permet d'éviter ou de limiter les impacts négatifs des changements climatiques (voir la note 1), en cours ou à venir, pour une organisation, une région ou une communauté (ex. : climatisation dans les lieux publics, services de verdissement, mise à niveau d'infrastructures de gestion des eaux pluviales, infrastructure résiliente).
- Un service-conseil visant l'analyse des risques et opportunités associés aux changements climatiques, en cours et à venir, pour un organisme, une région ou une communauté, de même que l'élaboration d'un plan d'action pour s'y adapter.

Notes :

- Note 1 : Les changements climatiques peuvent avoir un impact sur les plans de l'économie, de la santé et de la sécurité des individus et des communautés, des infrastructures et des écosystèmes.

Quelques BST correspondants :

- Travaux de construction
- Entretien d'infrastructures
- Services d'aménagement paysager
- Mandats de consultants

Quelques écoétiquettes ou normes :

- [ISO 14090 : 2019](#) – Adaptation au changement climatique
- [ISO 14091 : 2021](#) – Adaptation au changement climatique
- [ISO 31000 : 2018](#) – Management du risque
- [ISO/TS 14092 : 2020](#) – Adaptation au changement climatique

Transport écoresponsable

Quelques éléments inclus et précisions :

- La location, l'achat et l'utilisation d'un moyen de transport écoénergétique tel que :
 - Électrique;
 - Hybride;
 - À l'hydrogène;
 - Actif (ex. : vélo);
 - Collectif (ex. : autobus);
 - Service partagé (ex. : autopartage, vélos partagés).
- Une utilisation aux fins de la réalisation du service ou de la distribution du BST à l'aide d'un moyen de transport écoresponsable ou utilisant une technologie écoénergétique provenant, ou non, du fabricant (ex. : télématique pour l'optimisation des routes et système de coupure de moteur en marche) (voir la note 1).
- Un BST livré selon des stratégies de réduction des déplacements. Ces stratégies doivent toutefois être vérifiées, donc documentées (ex. : livraison en dehors des heures de pointe).
- Un BST favorisant le transport actif (ex. : support à vélo et borne de réparation de vélo).

Note :

- Note 1 : Une telle technologie doit être acquise dans le but de rendre le mode de transport plus écoénergétique, notamment afin d'optimiser les déplacements, les recharges ou la consommation de carburant.

Quelques BST correspondants :

- Services de traiteur
- Courrier, messagerie, camions de livraison et de collecte, dont les services de recyclage
- Déménagement
- Véhicules
- Transport collectif

Quelques écoétiquettes ou normes :

- Sans objet

Gestion écoresponsable des ressources naturelles et bioalimentaires

Quelques éléments inclus et précisions :

- Une gestion écoresponsable à l'une des étapes du cycle de vie (extraction, production, transport, utilisation ou fin de vie), par exemple :
 - La réduction de l'utilisation de l'eau ou la préservation de sa qualité;
 - La gestion écoresponsable des forêts;
 - La préservation de la biodiversité;
 - La consommation écoénergétique;
 - L'utilisation d'énergie renouvelable;
 - La préservation de la qualité de l'air, notamment la réduction des rejets de contaminants autres que les GES;
 - La gestion écoresponsable des sols, notamment la réduction de l'utilisation de pesticides (voir la note 1).
- Un BST qui utilise normalement une énergie non renouvelable qui, ici, utilise une énergie verte (ex. : tondeuse électrique).
- Une gestion écoresponsable des territoires miniers.
- Une pratique écoresponsable d'aquaculture ou de pêche.
- Un BST qui ne comprend pas d'organismes génétiquement modifiés (OGM) lorsqu'il n'est pas certifié « biologique » (voir la note 1).
- Un BST composé de matériaux issus de ressources renouvelables (ex. : bambou).
- L'aménagement d'un espace naturel (forêt, tourbière, etc.) en vue de la préservation du territoire et de la biodiversité.
- Une technologie propre lorsque celle-ci remplace une technologie dont la performance est moindre du point de vue de l'environnement (voir la note 2).

Note :

- Note 1 : Si la production est biologique, on doit plutôt sélectionner l'indicateur *Certification biologique*.
- Note 2 : Une technologie propre est un équipement, un produit, un service ou un procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Les technologies propres permettent aussi d'économiser les ressources naturelles ou portent moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché (Institut de la statistique du Québec, 2020).

Quelques BST correspondants :

- Produit textile
- Papier et carton
- Matériel électronique et informatique (minerais)
- Système de distribution d'eau

Quelques écoétiquettes ou normes :

- Analyse de cycle de vie :
 - [ISO 14040 – Management environnemental – Analyse de cycle de vie](#)
- Consommation d'énergie :
 - [Energy Star](#)
 - [EPEAT \(Electronic Product Environmental Assessment Tool\)](#)
 - [Série ISO 50 001 – Management de l'énergie](#)
- Consommation d'eau :
 - [WaterSense](#)

Suite à la prochaine page

- Produits tels que le papier, le carton et le bois :
 - [CSA-SFM \(Canadian Standards Association - Sustainable Forest Management System\)](#)
 - [FSC \(Forest Stewardship Council\)](#)
 - [PEFC \(Programme for the Endorsement of Forest Certification\)](#)
 - [SFI \(Sustainable Forestry Initiative\)](#)
- Pratiques agricoles :
 - [Better Cotton Initiative \(BCI\)](#)
 - [Demeter Biodynamic](#)
 - [Projet sans OGM vérifié](#)
 - [Rainforest Alliance](#)
 - [ROC \(Regenerative Organic Certified\)](#)
- Pêche et produits de la mer :
 - [Fourchette bleue](#)
 - [MSC \(Marine Stewardship Council\)](#)
 - [Ocean Wise](#)
- Aquaculture :
 - [ASC \(Aquaculture Stewardship Council\)](#)
 - [Best Aquaculture Practices \(BAP\)](#)
 - [GLOBAL G.A.P.](#)
- Aliments sans résidus de pesticides :
 - [Certified Pesticide Residue Free](#)
- Autres :
 - [Bluesign standard](#)
 - [BOMA BEST](#)



Certification biologique

Quelques éléments inclus et précisions :

- Une agriculture biologique préconise un mode de production ou de transformation axé sur la protection de l'environnement, le maintien de la biodiversité, l'utilisation de ressources renouvelables et le recyclage. L'agriculture biologique utilise les composts et engrais verts et favorise la rotation des cultures afin de maintenir l'équilibre du sol et d'éviter son épuisement. La santé et le bien-être des animaux sont également privilégiés dans les élevages. Pour ce faire, la production et la transformation d'aliments biologiques s'appuient sur un ensemble de techniques qui excluent l'utilisation:
 - de pesticides et engrais de synthèse;
 - d'organismes génétiquement modifiés (OGM);
 - d'hormones de croissance et antibiotiques;
 - d'irradiation;
 - d'agents de conservation de synthèse (Gouvernement du Québec, s.d. ; Gouvernement du Québec, 2021).

Note :

- Dans la plupart des pays, l'appellation biologique bénéficie d'un encadrement réglementaire qui permet de garantir l'authenticité des aliments biologiques. La réglementation exige que les aliments biologiques soient certifiés par une organisation officielle reconnue. Pour cette raison, les certifications sont habituellement rigoureuses et fiables.
- Au Canada, incluant le Québec, la réglementation encadrant l'usage de l'appellation biologique s'applique uniquement aux produits alimentaires et aux aliments pour les animaux d'élevage. Les autres produits (textiles, cosmétiques, etc.) ne sont pas visés par la réglementation en vigueur.

Quelques produits correspondants :

- Produit ou service (restauration, traiteur, concession) alimentaire

- Service événementiel comportant un volet alimentaire biologique
- Produit textile (ex. : coton biologique)

Quelques exemples d'écoétiquettes ou normes :

- Aliments :
 - [AB - Agriculture biologique](#)
 - [Aliments du Québec bio](#)
 - [Biologique Canada/Canada organic](#)
 - [Eurofeuille/Agriculture biologique](#)
 - [USDA Organic](#)

Un aliment qui affiche « biologique » sur son étiquetage, dans sa publicité ou sur son matériel de présentation, doit obligatoirement porter la mention « certifié par », accompagnée du nom de l'organisme de certification. Le logo de l'organisme de certification est quant à lui facultatif.

Pour les aliments biologiques importés, le certificateur peut être accrédité par l'[Agence canadienne d'inspection des aliments \(ACIA\)](#) ou reconnu en vertu des ententes d'équivalence conclues avec d'autres pays.

- Certificateurs (qui délivrent une certification):
 - [EcoCert](#)
 - [LETIS S.A.](#)
 - [Organisme de certification Québec-Vrai](#)
 - [Pro-Cert Organic Systems Ltd.](#)
 - [QAI inc. \(Quality Assurance International\)](#)
 - [TCO Cert \(TransCanada Organic Certification Services\)](#)
- Certificateur ou normes pour les textiles :
 - [GOTS \(Global Organic Textile Standard\)](#)
 - [OCS \(Organic Content Standard\)](#)
 - [Québec Vrai \(textile biologique\)](#)
- [Liste des certificateurs accrédités](#)

Contenu recyclé, remis à neuf ou usagé

Quelques éléments inclus et précisions :

- Un BST qui comporte une teneur (pourcentage) en contenu recyclé post-consommation identifié (voir la note 1).
- Un BST reconditionné c'est-à-dire un BST qui, à la suite d'un retour, est remis en vente après que des tests eurent confirmé son intégrité et son bon fonctionnement.
- Un BST usagé, c'est-à-dire ayant déjà été utilisé sans avoir été reconditionné.
- La réparation de matériel ou d'un BST qui, autrement, aurait dû être valorisé ou jeté.

Note :

- Note 1 : Pour désigner un BST qui comporte une teneur en contenu recyclé et qui est recyclable, il faut que la boucle de Möbius soit accompagnée d'un énoncé explicatif qui étaye les deux déclarations, comme le montre l'illustration ci-dessous (Gouvernement du Canada, 2022).



Ce produit renferme 30 % de matières recyclées et est recyclable.

- Lorsqu'il est question de l'emballage du BST uniquement, on doit plutôt sélectionner l'indicateur *Format ou emballage écoresponsable*.

Quelques BST correspondants :

- Matériel informatique et électronique (reconditionné)
- Fournitures de bureau (à contenu recyclé)
- Papier et carton (ex. : % recyclé)
- Cartouche d'encre (reconditionnée)
- Papier à contenu recyclé pour l'utilisation de services d'impression
- Mobilier (ex. : paravent reconditionné, tissus à contenu recyclé, classeurs usagés)
- Matériaux divers

Quelques écoétiquettes ou normes :

- [L'ISO 7000 sur les symboles graphiques donne les spécifications de la boucle de Möbius \(symbole n°1135\)](#)

- Exemples de boucles de Möbius :



- Boucle de Möbius avec teneur en contenu recyclé :



Le pourcentage indique la quantité de matière recyclée utilisée lors de la fabrication du produit.

Réutilisable, recyclable ou valorisable

Quelques éléments inclus et précisions :

- Un BST recyclable.
- Un BST biodégradable. La biodégradabilité devrait toujours référer à une norme et n'être appliquée qu'à des produits qui peuvent être déversés dans l'environnement (ex. : produits nettoyants).
- Un BST compostable.
- Un BST rechargeable (ex. : stylo à cartouches d'encre rechargeables).
- Un BST réutilisable (voir la note 1).
- Un BST réparable.
- Un BST dont les pièces et les parties sont facilement séparables de manière à favoriser leur valorisation.

Note :

- Note 1 : Pour qu'un BST puisse être considéré comme réutilisable, une option à usage unique doit exister sur le marché (ex. : une tasse à café en verre).
- Lorsqu'il est question de l'emballage du BST, on doit plutôt sélectionner l'indicateur *Format ou emballage écoresponsable*.
- Le BST communément recyclable (ex. : papier) et rechargeable (ex. : téléphone cellulaire) ne sera pas considéré comme adéquat pour cet indicateur.
- Il est important, tant pour l'organisme public que pour le fournisseur, de s'assurer que le BST est généralement accepté dans les installations existantes de recyclage, de compostage ou de biométhanisation du Québec. L'information doit être validée auprès de la municipalité où l'on se départira de la matière résiduelle ou auprès du fournisseur privé effectuant la collecte de ces matières.

Quelques BST correspondants :

- Petites fournitures de bureau (ex. : stylos et piles)
- Articles de table (ex. : tasse à café, ustensiles et vaisselle)
- Mobilier
- Équipement de protection individuelle
- Produits nettoyants

Quelques écoétiquettes ou normes :

- Certifications
 - [Biodegradable Products Institute](#)
 - [Indice de réparabilité](#)
 - [OK compost](#)
 - [UL EcoLogo](#)
- [Sigles de la Society of the Plastics Industry \(SPI\) avec numéros 1 à 7 pour les catégories de plastique](#)



- L'ISO 7000 sur les symboles graphiques donne les spécifications de la boucle de Möbius (symbole n° 1135)
- Exemples de boucles de Möbius :



Format ou emballage écoresponsable

Quelques éléments inclus et précisions :

- Un BST non portionné, parfois appelé « produit en vrac » ou « produit en grand format ».
- Un BST à forte concentration devant être dilué avant son utilisation.
- Un BST dont le format est adapté à la réduction du volume d'inventaire ou de transport.
- Un BST écoconçu.
- Un emballage :
 - Compostable;
 - Démontable : les composantes peuvent être facilement séparées pour permettre leur valorisation (voir la note 1);
 - Fait de matières recyclées post-consommation;
 - Évitant le recours au plastique (ex. : non emballé);
 - Pouvant être repris par le fournisseur;
 - Optimisant le format et la quantité de matériaux de conception;
 - Réutilisable.

Note :

- Note 1 : À partir du moment où le BST est fait de plusieurs matières, elles doivent pouvoir être séparées l'une de l'autre pour une valorisation adéquate. Par exemple, pour être considéré comme un emballage écoresponsable, il faut avoir la possibilité de retirer les bulles protectrices d'un emballage en carton.
- Si l'objet de l'acquisition est un emballage ou un contenant (sacs à ordures, boîtes de carton, etc.), on privilégiera les indicateurs *Contenu recyclé, remis à neuf ou usagé ou Réutilisable, recyclable ou valorisable*, le cas échéant.
- Il est important, tant pour l'organisme public que pour le fournisseur, de s'assurer que le BST est généralement accepté dans les installations existantes de recyclage, de compostage ou de

biométhanisation du Québec. L'information doit être validée auprès de la municipalité où l'on se départira de la matière résiduelle ou auprès du fournisseur privé effectuant la collecte de ces matières.

Quelques BST correspondants :

- Produits alimentaires
- Produits nettoyants
- Matériel informatique
- Fournitures de bureau

Quelques écoétiquettes ou normes :

- ACV selon la norme ISO 14040 et 14044 Attestation écoresponsable : emballage ou produit écoconçu
- OK compost
- Sigles de la Society of the Plastics Industry (SPI) avec numéros 1 à 7 pour les catégories de plastique



- L'ISO 7000 sur les symboles graphiques donne les spécifications de la boucle de Möbius (symbole n° 1135)
- Exemples de boucles de Möbius :



- Boucle de Möbius avec teneur en contenu recyclé :



Le pourcentage indique la quantité de matière recyclée utilisée lors de la fabrication du produit.



Récupération écoresponsable des BST en fin de vie



Quelques éléments inclus et précisions :

- La récupération du BST de l'organisme public par un fournisseur, ou une tierce partie, qui offre un nouveau BST de remplacement.
- La récupération du BST en fin de vie contractuellement prévue avec le fournisseur initial ou une tierce partie.
- Un contrat qui vise seulement la récupération des BST en fin de vie par un prestataire de services.
- BST dont la récupération est prévue par règlement, comme les BST sous la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Note :

- Afin d'être réputée écoresponsable, la récupération du BST devra suivre la hiérarchie des 3RV-E (réduire, réutiliser, recycler, valoriser, éliminer) et ne pas mener à son élimination. L'expression 3RV-E se veut un énoncé d'une règle générale en gestion des matières résiduelles indiquant un ordre de priorité dans les objectifs ou procédures : les « 3 R » sont la réduction à la source, le réemploi et le recyclage, suivis du « V » de la valorisation, avant d'avoir à se résoudre au « E » de l'élimination (Diaz, s.d. ; Office québécois de la langue française, 2012 ; Recyc-Québec, s.d.).

Quelques BST correspondants :

- Mobilier
- Tapis
- Matériaux de construction
- Câblage informatique
- [Produits sous la REP \(ex. : piles et batteries, produits électroniques, peintures\)](#)

Quelques écoétiquettes ou normes :

- Sans objet

Autres considérations et pratiques environnementales

Quelques éléments inclus et précisions

- Une entreprise ayant des pratiques environnementales certifiées ou vérifiées.
- Une entreprise d'élevage d'animaux qui respecte leur santé et leur bien-être.
- Un BST engendrant moins de pollution lumineuse ou sonore.
- Un contrat visant à atténuer les effets de la pollution lumineuse ou sonore.
- Un service-conseil dont le mandat vise la réalisation d'une planification stratégique environnementale ou l'évaluation d'impacts environnementaux.

Note :

- Sans objet

Quelques BST correspondants :

- Produits alimentaires
- Produits textiles
- Produits de soins (ex. : crèmes, savons)
- Pneus
- Types de luminaires
- Murs anti-bruit
- Service d'hébergement
- Service d'entretien

Quelques écoétiquettes ou normes :

- [Ange bleu](#)
- [Aventure écotourisme Québec](#)
- [AWA \(Animal Welfare Approved\)](#)
- [BEAMCAMC \(Bien-être animal\) pour les producteurs de porcs canadiens](#)
- [Certified Humane Raised and Handled](#)
- [Clé verte – Système d'estimation écologique \(services d'hébergement\)](#)
- [Clé verte \(ateliers de services automobiles\)](#)
- [COSMOS ORGANIC / COSMOS NATURAL](#)
- [EMAS \(Eco-Management and Audit Scheme\)](#)
- [EU Ecolabel](#)
- [ICI on recycle +](#)
- [ISO 14 001 – Systèmes de management environnemental](#)
- [Leaping Bunny](#)
- [Nordic Ecolabel ou « Swan »](#)
- [Norme BNQ 21 000](#)
- [Programme de certification proaction pour les producteurs laitiers canadiens](#)
- [TCO Certified](#)



INDICATEURS SOCIAUX



Limitation des effets négatifs sur la santé humaine

Quelques éléments inclus et précisions :

- Un BST limitant le rejet de substances nocives au cours de son utilisation ou lors de sa fabrication (ex. : composés organiques volatils [COV]).
- Un BST exempt de matières dangereuses présentant une solution de rechange par rapport aux autres options disponibles sur le marché comprenant des matières dangereuses.
- Un BST respectant des normes d'hygiène, de salubrité et de traçabilité, notamment en ce qui a trait aux processus de fabrication et de transport.
- Un BST hypoallergène.
- Un BST ergonomique.
- La réduction ou l'élimination d'additifs alimentaires artificiels tels que les édulcorants.
- La réduction ou l'élimination des antibiotiques (voir la note 1).
- Un BST servant à réduire l'exposition humaine aux éléments nocifs pour la santé.

Note :

- Note 1 : La surutilisation des antibiotiques constitue une menace pour la santé des écosystèmes et des humains. L'utilisation du présent indicateur est à privilégier pour un tel cas, plutôt qu'un indicateur environnemental.

Quelques BST correspondants :

- Mobilier (ex. : colles et mousses)
- Produits nettoyants
- Produits ou services alimentaires
- Peintures, huiles et apprêts

Quelques écoétiquettes ou normes :

- [BOMA BEST](#)
- [CanadaGAP](#)
- [CertiPUR-US](#)
- [GREENGUARD](#)
- [HACCP](#)
- [Level](#)
- [TCO Certified](#)
- [UL EcoLogo](#)

Commerce équitable

Quelques éléments inclus et précisions :

- L'Organisation mondiale du commerce équitable ([WFTO](#)) définit le commerce équitable comme étant un partenariat commercial, basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui recherche une plus grande équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, en particulier dans le Sud (traduction libre).

Principes du commerce équitable :

1. Création d'opportunités pour les producteurs économiquement désavantagés
2. Transparence et responsabilité
3. Pratiques commerciales équitables
4. Paiement d'un prix juste
5. Absence de travail des enfants et de travail forcé
6. Engagement à la non-discrimination, à l'égalité des genres et à la liberté d'association
7. Assurance de bonnes conditions de travail
8. Développement des compétences
9. Promotion du commerce équitable
10. Respect de l'environnement (Organisation mondiale du commerce équitable, s.d.)

Note :

- Seul un BST ayant une certification officielle reconnue peut être considéré.

Quelques BST correspondants :

- Produits et services alimentaires
- Produits de soins (ex. : crèmes, savons)
- Produits textiles

Quelques écoétiquettes ou normes :

- [Fair for Life](#)
- [Fairtrade](#)
- [Fairwild](#)
- [Symbole des producteurs paysans](#)



Mesure d'inclusion ou d'accessibilité au bénéfice des personnes handicapées



Quelques éléments inclus et précisions :

- Une entreprise qui embauche des personnes en situation de handicap.
- Une entreprise adaptée (voir les notes 1 et 2).
- Un BST conçu pour être utilisé par une personne en situation de handicap.
- Un BST conçu à des fins d'accessibilité universelle.
- Un moyen de communication adapté.

Note :

- Note 1 : Une entreprise adaptée doit être accréditée par Services Québec et doit entre autres :
 - être un organisme à but non lucratif ou une coopérative et employer en tout temps au moins 60 % de personnes handicapées ne pouvant travailler dans des conditions standards;
 - fournir à ces personnes handicapées un travail utile et rémunéré conformément aux dispositions de la législation du travail (Conseil québécois des entreprises adaptées, s.d.).
- Note 2 : En complément avec ce point, veuillez sélectionner l'indicateur *Entreprise d'économie sociale* ou *Autres organisations ayant une mission sociale* selon le cas.
 - S'il s'agit d'une entreprise adaptée d'économie sociale, on doit aussi sélectionner l'indicateur *Entreprise d'économie sociale*.
 - S'il s'agit d'une entreprise adaptée, mais pas d'économie sociale, on doit aussi sélectionner l'indicateur *Autres organisations ayant une mission sociale*.

Quelques BST correspondants :

- Service d'entretien ménager
- Service de broderie pour l'identification des vêtements de travail
- Logiciels et matériel informatique
- Adaptation du bâtiment
- Mobilier
- Fournitures de bureau

Quelques écoétiquettes ou normes :

- [Répertoire des entreprises accréditées du Conseil québécois des entreprises adaptées \(CQEA\)](#)

Entreprise d'économie sociale

Quelques éléments inclus et précisions :

- On entend par « économie sociale » l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants:

1. l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;
2. l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1);
3. les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres;
4. l'entreprise aspire à une viabilité économique;
5. les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise;
6. les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

Pour l'application du premier alinéa, la finalité sociale est celle qui n'est pas centrée sur le profit pécuniaire, mais sur le service aux membres ou à la collectivité et elle s'apprécie notamment en fonction de la contribution de l'entreprise à l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité et à la création d'emplois durables et de qualité.

Est une entreprise d'économie sociale une entreprise dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui est exploitée conformément aux principes énoncés au premier alinéa, par :

- Une coopérative;

- Une association dotée de la personnalité juridique (ex. : un OBNL, voir la note 1);
- Une mutuelle (*Loi sur l'économie sociale*, chapitre E-1.1.1).
- Une entreprise d'insertion est une entreprise d'économie sociale (voir la note 2).
- Une entreprise d'économie sociale est aussi appelée entreprise collective.

Note :

- Note 1 : Certains OBNL ne sont pas considérés comme des entreprises d'économie sociale. Dans ce cas, et s'ils ont une mission sociale distinctive, on utilisera l'indicateur *Autres organisations ayant une mission sociale*.
- Note 2 : L'entreprise d'insertion répond à des besoins de formation et d'accompagnement de personnes en sérieuses difficultés d'intégration au marché du travail, dans un objectif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion (Collectif des entreprises d'insertion du Québec, s.d.).

Quelques BST correspondants :

- Service d'entretien ménager
- Service de broderie pour l'identification des vêtements de travail
- Services divers (TI, agroalimentaire, tourisme, manufacturier, etc.)

Quelques écoétiquettes ou normes :

- [Répertoire des coopératives du ministère de l'Économie et de l'Innovation \(MEI\)](#)
- [Répertoire des coopératives et mutuelles du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité \(CQCM\)](#)
- [Répertoire du Chantier de l'économie sociale](#)
- [Répertoire du Collectif des entreprises d'insertion du Québec \(CEIQ\)](#)
- [Répertoire du Réseau COOP](#)



Autres organisations ayant une mission sociale



Quelques éléments inclus et précisions :

- Un OBNL – hors du champ de l'économie sociale – ayant une mission sociale.
- Un organisme communautaire.
- Un organisme à vocation philanthropique.

Note :

- Sans objet

Quelques BST correspondants :

- Service de recyclage
- Service d'entretien ménager
- Service de broderie
- Services divers (TI, agroalimentaire, tourisme, manufacturier, etc.)

Quelques écoétiquettes ou normes :

- [Répertoire des entreprises accréditées du Conseil québécois des entreprises adaptées \(CQEA\)](#)



Autres considérations et pratiques sociales

Quelques éléments inclus et précisions :

- Une entreprise ayant une politique officielle en matière de parité hommes-femmes parmi les postes de gestion et dont les résultats sont mesurables, observables, quantifiables et vérifiables.
- Une entreprise ayant une politique officielle de diversité culturelle et dont les résultats sont mesurables, observables, quantifiables et vérifiables.
- Une entreprise ayant une politique officielle en matière d'inclusion d'une main-d'œuvre en situation d'exclusion sociale et dont les résultats sont mesurables, observables, quantifiables et vérifiables.
- Une entreprise respectant les droits des travailleurs dans les étapes délocalisées de la chaîne d'approvisionnement lorsque des certifications en prouvent les allégations.
- Une entreprise utilisant des BST exempts de minerais issus de zones de conflits.
- Un service-conseil dont le mandat vise la participation publique ou la consultation de parties prenantes.
- Un service-conseil dont le mandat vise la réalisation d'une planification stratégique de responsabilité sociale ou l'évaluation d'impacts sociaux.
- Un service dont le mandat vise la préservation du patrimoine (ex. : service de rénovation).

Note :

- Sans objet

Quelques BST correspondants :

- Produits textiles
- Service d'entretien ménager
- Service-conseil
- Service de traduction
- Services divers (TI, agroalimentaire, tourisme, manufacturier, etc.)

Quelques écoétiquettes ou normes :

- Responsabilité sociale :
 - [B Corporations](#)
 - [SA 8000](#)
- Climat de travail :
 - [BNQ 9700-800 Entreprise en santé](#)
 - [BNQ 9700-820 Conciliation travail-famille](#)
 - [BNQ 9825-900 Employeur remarquable](#)
- Santé et sécurité au travail :
 - [ISO 45001 - Management de la santé et sécurité au travail](#)
- Autres :
 - [Ange bleu](#)
 - [Better Cotton Initiative \(BCI\)](#)
 - [Bluesign standard](#)

Les normes ISO 26 000 et BNQ 21 000 ne peuvent pas mener à une certification, car elles ne sont pas auditées. Elles ne devraient donc pas être considérées.



INDICATEURS ÉCONOMIQUES



Acquisition de proximité territoriale

(sélection par l'organisme public seulement)

Quelques éléments inclus et précisions :

- Un BST fabriqué ou vendu dans la même ville ou région que celle où il est utilisé.
- Un BST rendu par l'établissement d'une entreprise de la même ville ou région que celle où est réalisé le BST.
- Un BST effectué en fonction de la proximité du commerce ou du vendeur par rapport à l'acheteur (Office québécois de la langue française, 2020).

Note :

- Sans objet

Quelques BST correspondants :

- Travaux de construction
- Service de collecte des matières résiduelles
- Service d'ingénierie ou d'arpentage
- Service de communication ou de publicité

Quelques écoétiquettes ou normes :

- Sans objet

Entreprise autochtone

Quelques éléments inclus et précisions :

- Sans objet

Note :

- Pour le moment, il n'y a pas de consensus sur la définition d'une « entreprise autochtone ».
- Il appartient aux parties prenantes de déterminer la meilleure option à considérer selon les circonstances. Quatre manières de les choisir ont été répertoriées de façon à permettre la sélection de cet indicateur :

- a. Utilisation des autodéclarations faites dans le répertoire des fournisseurs du SEAO.
- b. Utilisation du répertoire des entreprises autochtones pour connaître les entreprises autochtones inscrites :

Ce répertoire se base sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement canadien et propose les balises suivantes :

- > Au moins 51 % de l'entreprise est détenue et administrée par des Autochtones;
- > Si l'entreprise compte six employés ou plus à temps plein, au moins le tiers des employés doivent être des Autochtones.

- c. Utilisation du Registre des entreprises du Québec, qui comprend quelques informations pouvant aider à trouver une entreprise autochtone :
 - > Adresse du domicile;
 - > Actionnaires;
 - > Administrateurs;
 - > Dirigeants non membres du conseil d'administration.
- d. Demande d'information directement auprès du fournisseur retenu, sans que le fait d'être une « entreprise autochtone » fasse l'objet d'une exigence contractuelle.

Quelques BST correspondants :

- Sans objet

Quelques écoétiquettes ou normes :

- Sans objet

Innovation technologique

Quelques éléments inclus et précisions :

- Une acquisition faisant office d'essais de conformité pour le fournisseur.
- L'acquisition d'un BST ou d'un procédé dont l'organisme public est parmi les premiers acheteurs.
- Une technologie propre lorsqu'elle présente un aspect d'innovation (voir la note 1).

Note :

- Note 1 : Une technologie propre est un équipement, un produit, un service ou un procédé servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement. Les technologies propres permettent aussi d'économiser les ressources naturelles ou portent moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché (Institut de la statistique du Québec, 2020).

Quelques BST correspondants :

- Achat ou location de véhicules
- Transport de personnes et de marchandises
- Matériaux de construction
- Systèmes énergétiques
- Système de traitement de l'eau

- Secteurs d'activité où l'on utilise fréquemment des innovations technologiques :

- Agriculture
- Air
- Chimie verte
- Eau
- Écomobilité
- Efficacité énergétique
- Énergie renouvelable
- Matières résiduelles
- Sol et eaux souterraines
- Technologies habilitantes

Quelques écoétiquettes ou normes :

- [Répertoire d'Écotech Québec – la grappe des technologies propres](#)



Durée de vie supérieure

Quelques éléments inclus et précisions :

- Une garantie offerte gratuitement avec le produit qui s'avère supérieure à celle de la moyenne des produits similaires sur le marché.
- Un BST écoconçu dans le but d'être facilement réparable, adaptable ou évolutif (ex. : disponibilité de service de réparation à un prix raisonnable, disponibilité des informations quant à l'entretien ou la réparation du BST pendant une durée et à un prix raisonnable, disponibilité des pièces à un prix raisonnable).
- Un BST écoconçu répondant simultanément à plusieurs fonctions.
- Un BST dont l'approvisionnement en pièces de rechange est garanti à un prix raisonnable.

Note :

- Sans objet

Quelques BST correspondants :

- Logiciels et matériel informatique
- Électroménagers
- Mobilier
- Véhicules

Quelques écoétiquettes ou normes :

- Sans objet



Économie collaborative ou de fonctionnalité



Quelques éléments inclus et précisions :

- Un contrat basé sur l'usage du BST plutôt que sur sa possession, c'est-à-dire un BST qu'on achète généralement, mais qu'on décide plutôt de louer.
- Un BST ou un emplacement loué ayant normalement une autre fonction, ce qui permet de maximiser son usage.
- Un contrat qui inclut des conditions visant à permettre plusieurs usages de l'espace et l'adaptation des usages.
- Un contrat basé sur la location partagée d'un BST entre plusieurs clients.
- Un contrat portant sur la transformation de données relatives au développement durable en données ouvertes au public.
- Un BST qui sera mis à la disposition d'autres utilisateurs que ceux de l'organisme public.

Note :

- Sans objet

Quelques BST correspondants :

- Location d'imprimantes
- Location de vélos à assistance électrique

Quelques écoétiquettes ou normes :

- Sans objet

Références

COLLECTIF DES ENTREPRISES D'INSERTION DU QUÉBEC (CEIQ). s.d. *L'entreprise d'insertion, un modèle unique*. Disponible en ligne : [Les entreprises d'insertion - CEIQ \(collectif.qc.ca\)](#) (page consultée le 6 juin 2022).

CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ENTREPRISES ADAPTÉES (CQEA). s.d. *Comment devenir une entreprise adaptée*. Disponible en ligne : [Comment devenir une entreprise adaptée - Faites la différence! \(cqea.ca\)](#) (page consultée le 6 juin 2022).

DIAZ LUIS F. s.d. *The 3Rs as the Basis for Sustainable Waste Management: Moving Towards Zero Waste*. Disponible en ligne : [untitled \(uncrd.or.jp\)](#) (document consulté le 27 juin 2022).

GOUVERNEMENT DU CANADA. 2022. *Étiquettes et déclarations environnementales*. Disponible en ligne : [Étiquettes et déclarations environnementales \(canada.ca\)](#) (page consultée le 28 juin 2022).

GOUVERNEMENT DU CANADA. 2022. *Archivé – Déclarations environnementales : Guide pour l'industrie et les publicitaires*. Disponible en ligne : [Archivé – Déclarations environnementales : Guide pour l'industrie et les publicitaires. Bureau de la concurrence Canada \(competitionbureau.gc.ca\)](#) (page consultée le 14 juillet 2022).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021. *Agriculture biologique*. Disponible en ligne : [Agriculture biologique | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#) (page consultée le 6 juin 2022).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. s.d. *Fiche du terme - Agriculture biologique*. Disponible en ligne : [Fiche du terme : Agriculture biologique - Thésaurus de l'activité gouvernementale](#) (page consultée le 14 juillet 2022).

[ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2020. *L'utilisation des technologies propres*. Disponible en ligne : [L'utilisation des technologies propres \(quebec.ca\)](#) (page consultée le 6 juin 2022).

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2020. *Achat local*. Disponible en ligne : [achat local \(gouv.qc.ca\)](#) (page consultée le 27 juin 2022).

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. 2012. *Principe des 3RV-E*. Disponible en ligne : [principe des 3RV-E \(gouv.qc.ca\)](#) (page consultée le 27 juin 2022).

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE ÉQUITABLE (WFTO). s.d. *Qui sommes-nous?* Disponible en ligne : [WHO WE ARE | World Fair Trade Organization \(wfto.com\)](#) (page consultée le 1^{er} juin 2022).

RECYC-QUÉBEC. s.d. *Les 3RV sous la loupe*. Disponible en ligne : [RECYC-QUÉBEC - Les 3RV sous la loupe \(gouv.qc.ca\)](#) (page consultée le 27 juin 2022).

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. 2022. *Statistiques sur les contrats des organismes publics 2020-2021*. Disponible en ligne : [Statistiques sur les contrats des organismes publics 2020-2021 \(gouv.qc.ca\)](#) (document consultée le 9 août 2022).



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 